

DECRET N° 70-36 /D/MEN

du 6 Mars 1970

portant nomination de Mr Cyriaque ATTOLOU,
Professeur de Sciences Physiques, en qualité
de Censeur du Lycée Technique Coulibaly.

LE PRESIDENT DU DIRECTOIRE,

VU la Proclamation du 10 décembre 1969 ;
VU l'Ordonnance N°69-53/D du 26 décembre 1969, portant charte
du Directoire ;
VU le Décret N°69-319/D/SGG du 12 décembre 1969, portant création
du Directoire ;
VU le Décret N°234/PR/SGG du 16 août 1968, déterminant les services
rattachés à la Présidence de la République et fixant les
attributions des membres du Gouvernement et le décret
N°69-142/PR/SGG du 19 juin 1969 qui l'a modifié ;
VU le Décret N°69-327/D/SGG du 18 décembre 1969, portant
répartition des départements ministériels entre les membres
du Directoire ;
Sur la proposition du Membre du Directoire chargé de l'Education
Nationale
le Conseil du Directoire entendu,

DECRETE :

Article 1er - Mr Cyriaque ATTOLOU, Professeur de Sciences Physiques,
est nommé Censeur du Lycée Technique Coulibaly.

Article 2 - Mr Cyriaque ATTOLOU aura droit à tous les avantages
attachés à sa nouvelle fonction.

Article 3 - Le présent décret qui a effet à compter de la date
de prise de service de l'intéressé, sera publié et communiqué partout
où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 6 Mars 1970

par le Président du Directoire,

Le Membre du Directoire chargé
de l'Education Nationale,

Lieutenant-Colonel
Benoît Coffi SINZOGAN

Lieutenant-Colonel
Paul-Emile de SOUZA

Le Membre du Directoire chargé
de l'Economie et des Finances,

Ampliations : PR 4 - MEN 4
CS 6 - CES 5 - Intéressé 1
Lcée Coulibaly 1 - DGE 4 -
Ministères 10 - SGM 11 -
SGG 4 - Trésor 4 - DI 8 - DFP 2
SGPR-IAA-DCCT-DN-JORD 5
DB-CF-DC-Solde 4 - Gde Chanc.1
DEP-DGAJL-Dtion Stat. 6 - JORD 1

Lieutenant-Colonel
Iropa Maurice KOUANDETE